

Avis à la clientèle

LOI SUR LA PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS DANS LE SECTEUR PRIVÉ

Bon nombre d'entreprises du secteur privé recueillent, détiennent ou utilisent des renseignements personnels. Dans le but d'encadrer l'utilisation de ces renseignements par les entreprises, le gouvernement du Québec a adopté la *Loi sur la protection des renseignements personnels dans le secteur privé*, en vigueur depuis le 1^{er} janvier 1994.

CONFIDENTIALITÉ DES RENSEIGNEMENTS CHEZ GAZ MÉTRO*

Dans ses relations avec la clientèle, Gaz Métro s'impose des règles administratives strictes pour assurer la confidentialité des renseignements personnels qu'elle détient. En outre, depuis l'adoption de la *Loi sur la protection des renseignements personnels dans le secteur privé*, Gaz Métro doit se conformer aux diverses exigences imposées par cette loi. C'est pourquoi nous vous informons, par le biais de cet encart, de vos droits et recours quant à l'accès à votre dossier et à la rectification, le cas échéant, des renseignements qu'il contient.

GAZ MÉTRO PEUT POSSÉDER DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS À VOTRE ÉGARD

Cette loi prévoit qu'il faut avoir un intérêt sérieux et légitime pour recueillir des renseignements personnels sur une personne physique. Chez Gaz Métro, nous procédons à une telle collecte pour vous permettre de bénéficier des biens et services que nous vous offrons et c'est à cette seule fin que nous utilisons les renseignements personnels.

Les renseignements personnels qui vous concernent sont conservés à nos places d'affaires et ils ne sont accessibles qu'aux employés de Gaz Métro à qui ils sont nécessaires dans l'exercice de leurs fonctions ou dans l'exécution de leurs mandats.

VOTRE DROIT D'ACCÈS ET DE RECTIFICATION

Vous avez le droit d'accéder aux renseignements personnels qui sont contenus à votre dossier et, le cas échéant, de les faire rectifier. Vous pouvez également faire supprimer un renseignement périmé ou non justifié par l'objet du dossier, ou formuler par écrit des commentaires et les verser à votre dossier. Afin d'exercer ces droits, vous devez faire parvenir votre demande écrite à :

SERVICE À LA CLIENTÈLE

Société en commandite Gaz Métro

Casier postal 6111, succursale Centre-Ville
Montréal (Québec) H3C 3H9

Télécopieur : 514 598-3144

Courriel : info@gazmetro.com

Gaz Métro donnera suite à votre demande avec diligence et au plus tard dans les trente (30) jours.

L'accès aux renseignements personnels contenus à votre dossier est gratuit. Toutefois, des frais raisonnables pourront être exigés pour la transcription, la reproduction ou la transmission de ces renseignements.

RAPPORT D'UNE AGENCE DE RENSEIGNEMENTS

Lors de l'examen de votre demande de crédit, ou toute requête nous permettant de bien administrer votre dossier, il peut arriver que Gaz Métro obtienne d'une agence de renseignements un rapport vous concernant. Nous tenons à vous informer que vous disposez également d'un droit d'accès et de rectification à l'égard du dossier que cette agence détient sur vous.



LISTES NOMINATIVES

Gaz Métro ne permet à aucun tiers d'utiliser les listes nominatives de ses clients à des fins de prospection commerciale ou philanthropique. Toutefois, il peut arriver que ces listes soient occasionnellement transmises à des partenaires sélectionnés par Gaz Métro afin de faire bénéficier notre clientèle de certaines offres spéciales ou d'avantages reliés au gaz naturel.

Si vous désirez faire retrancher des renseignements personnels qui vous concernent des fichiers de Gaz Métro, vous pouvez faire parvenir votre demande en tout temps, par écrit, à l'adresse mentionnée ci-contre, par courriel à info@gazmetro.com ou par téléphone au 514 598-3222 ou au 1 800 361-4568.

VOS RECOURS

La Commission d'accès à l'information a été désignée pour entendre les mécontentes résultant de l'application de la *Loi sur la protection des renseignements personnels dans le secteur privé*. Vous pouvez donc vous adresser à la Commission d'accès à l'information si vous vous sentez lésé dans l'exercice de vos droits.

→ **NOTE** : Le genre masculin est utilisé sans aucune discrimination, dans le seul but d'alléger le texte.

* Pour les fins du présent avis, Gaz Métro signifie Société en commandite Gaz Métro, Société en commandite de financement Gaz Métro Plus et Société en commandite Gaz Métro Plus.